

N° du dossier
A remplir par le
service Jeunesse

UNE JEUNESSE QUI BOUGE
MOVE HAUT
WWW.MOUVAUX.FR

SEJOURS DE VACANCES ÉTÉ 2018

FICHE DE PRE-INSCRIPTION

Fiche informative de l'enfant / du jeune

Nom :

Prénom :

Date de naissance : Age :

Fiche « Famille »

Nom du / des responsable(s) légal/légaux :

Adresse :

Code postal/Ville :

Téléphone Domicile :

Mobile (père) :

Mobile (mère) :

@(parents) :

N° d'Allocataire CAF (**obligatoire**) :

Choix du séjour (Cochez la case correspondante) :

LES CALLANQUES DE LA CÔTE BLEUE

(6/12 ans – 40 places)

Du 09 au 21 juillet 2018

En direct de la SEYNE SUR MER (Var)

MOUNTAIN X TREM

(13 ans révolu/17 ans – 20 places)

Du 11 au 23 juillet 2018

En direct de St Jean d'Aulps (Haute Savoie)



ATTENTION...

- Les enfants non Mouvallois sont acceptés dans la limite des places disponibles, la priorité étant donnée aux Mouvallois.
- **A joindre obligatoirement** : Justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- Date limite des dépôts des dossiers **le 12 Mai 2018** à l'Espace Familles.
- Si le nombre de demandes est supérieur au nombre de places disponibles, un **tirage au sort** aura lieu **le mercredi 16 mai**. Vous serez informés le jour même par téléphone et/ou par mail.

➤ **Tarifs Séjours de Vacances**

Tranches par QF CAF mensuel (Revenus CAFPRO/nombre de parts)		Pourcentage du coût global du séjour*	Tarif par jeune en €
Tranche 1	Entre 0 et 400 €	15%	145,50 €
Tranche 2	Entre 401 € et 800 €	20%	194,00 €
Tranche 3	Entre 801 € et 1100 €	25%	242,50 €
Tranche 4	Entre 1101 € à 1400 €	35%	339,50 €
Tranche 5	Entre 1401 € à 1700 €	40%	388,00 €
Tranche 6	Entre 1701 € et 2000 €	50%	485,00 €
Tranche 7	Entre 2001 et 2400 €	60%	582,00 €
Tranche 8	2 401 €	65%	630,50 €
Tranche 9	Extérieurs	75%	727,50 €

Pour les enfants qui partent en séjour et retournent en accueil de loisirs...

L'inscription sera exceptionnellement facturée à la journée pour la semaine de départ et de retour !!!

Possibilité d'une aide financière de la CAF en fonction du quotient familial (renseignements auprès de l'organisme)

Le paiement devra s'effectuer dès validation de l'inscription :

- ▶ Dans sa totalité
- ▶ Sur demande de la famille, en deux versements : 1er versement à l'inscription d'au minimum 50% du coût du séjour lors de la soirée d'inscriptions **le 22 Mai** à l'ancien Hôtel de Ville à **18H00 pour les 13/17 ans** (ST JEAN d'AULPS) et **18h30 pour les 6/12 ans** (SEYNE SUR MER). Le solde devant être réglé **au plus tard le 23 juin 2018**.

Pour plus d'informations



David LECLUYSE
Chef du service Jeunesse (3/12 ans)
03.20.76.27.46

